

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Opération d'extension et de restructuration de la maison de retraite Renaudin – transfert de la garantie de la Ville sur l'emprunt renégocié

Rapporteur : Philippe Laurent

Le conseil d'administration de la maison de retraite Renaudin a décidé la mise en œuvre d'un projet d'extension et de restructuration de l'établissement.

Ce projet permet d'améliorer sensiblement les conditions d'hébergement des résidents : l'établissement comporte en effet, après travaux, uniquement des chambres individuelles équipées d'une salle de bain avec WC.

Par ailleurs, tous les logements répondent aux normes d'accueil des personnes handicapées.

Par délibération du 16 décembre 2009, le conseil municipal a décidé d'accorder sa garantie pour un prêt PLS de 10 695 805 € souscrit auprès du Crédit agricole Ile-de-France pour la réalisation de cette opération. Cet emprunt a été souscrit pour 30 ans au taux du livret A + 1,13 %. Le taux s'élevait ainsi à 2,41 % à l'origine et à 1,88 % en 2019.

Compte tenu de la diminution des taux de prêt, l'établissement a procédé à une renégociation de cet emprunt pour un montant de 8 495 692,52 € au taux fixe de 0,87 % pour une durée de 20 ans. Le montant emprunté correspond au capital restant dû en vertu du contrat précédent.

Il est donc proposé au conseil municipal de transférer sa garantie sur cet emprunt renégocié à hauteur de 50 %.